



centre démocratique *humaniste*

Le Président

Bruxelles, le 26 MARS 2019

Madame Brigitte BUFFARD

Présidente

Bruxelles Air Libre

Avenue de Lothier 8

1150 BRUXELLES



Nos Réf. : MP/DH/42365-80155

Vos Réf. :

Personne de contact : Laurent HACKEN (02/238.01.11)

E-mail : hacken@lecdh.be

Concerne : Appel aux présidents de parti

Chère Madame BUFFARD,

Votre courrier daté du 12 février 2019 relatif à l'objet sous rubrique m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Comme vous le savez déjà, le CDH a mis la question au centre de ces politiques environnementales sous cette dernière législature et compte bien la conserver à l'agenda politique jusqu'à ce qu'une solution durable et équilibrée soit mise en œuvre.

Mme la Ministre Fremault n'a eu de cesse de mettre ce dossier à l'agenda politique pendant toute cette dernière législature en tant que Ministre bruxelloise de l'environnement alors que le Gouvernement fédéral, et le MR en particulier par l'intermédiaire de ses ministres successifs de la Mobilité, ont tout fait pour enterrer ce dossier et le reporter à la prochaine législature sans réaliser la moindre action positive. Depuis 2014, le CDH et Mme la Ministre Fremault n'ont eu de cesse de mettre la santé et le bien-être des Bruxellois en avant dans ce dossier, comme en témoignent les actions suivantes :

- Depuis 2014, levée des astreintes contre L'Etat fédéral pour le moratoire suite à l'arrêt du Tribunal de première instance de Bruxelles sur le virage gauche large en particulier.
- Multiples courriers à Madame Galant et à M. Bellot visant à établir une concertation et un dialogue, malheureusement toujours restés sans réponse.
- Réalisation d'études que l'Etat fédéral a refusé de réaliser :
 - o l'étude benchmarking qui démontre que l'aéroport de Zaventem est un des pires aéroports au niveau de la gestion du bruit,
 - o l'étude historique qui démontre les gabegies politiques qui ont marqué toute l'histoire et le développement de l'aéroport,

Le cdH

Rue des Deux Eglises, 41 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238.01.11 - Fax : 02/238.01.29 - www.lecdh.be - courrier : info@lecdh.be

- o l'étude santé qui démontre que le coût sanitaire du bruit sur la santé est au moins aussi important que les gains liés à la création d'emplois,
- o l'étude sur la qualité de l'air (fines particules) pour objectiver les retombées du survol sur la qualité de l'air des bruxellois (ayant conclu que ces retombées n'ont heureusement pas d'impact)
- o Récemment, l'étude sur les solutions à court terme de l'IGEAT qui démontre que des solutions sont possibles et applicables sans délai par l'Etat fédéral.
- En plus de ces études qui démontrent à l'environnement l'importance et la possibilité de trouver une solution pour ce dossier, la tolérance qui régnait jusqu'alors pour les compagnies qui dépassaient les normes a été supprimée.
- Et en parallèle, lancement des contraintes fiscales aux compagnies qui ne payaient pas leurs amendes.
- Multiplication des sonomètres sur la Région avec non seulement des sonomètres fixes et des sonomètres temporaires pour objectiver la situation des Bruxellois.
- Et pour terminer, 4 actions en justice avec les communes et les associations ont été introduites contre l'Etat fédéral pour qu'il respecte l'arrêté bruit et le sommeil des Bruxellois. Toutes ces actions ont été remportées, ce qui a permis de démontrer que le combat des Bruxellois était juste mais également que l'Etat fédéral témoigne d'une inertie flagrante dans ce dossier.

Ces actions ont permis entre autres :

- de confirmer la nuit européenne de 8h
- d'imposer une étude d'incidences sous peine d'astreintes, études d'incidences que le Fédéral a toujours refusé de réaliser.
- d'obtenir la garantie que les nuisances causées par les vols de nuit et de petit matin ne pourront plus augmenter à l'avenir pour les habitants résidants sous la route du Canal, sous la route du Ring et sous la piste 01.

Même si l'Etat fédéral avance avec « une extrême lenteur », tous ces jugements ne font que renforcer et légitimer les demandes des habitants, des communes et de la Région bruxelloise.

Il n'était sans doute pas nécessaire de rappeler toutes les actions du CDH et de Mme Fremault dans ce dossier car votre association a été invitée systématiquement à participer à la réflexion et aux actions régionales relatives au survol.

C'est en restant tous unis et en arrêtant de dresser les divers acteurs les uns contre les autres que l'on arrivera à faire bouger les choses. C'est pourquoi, la première nécessité pour le CDH est de garder unis tous les acteurs bruxellois du dossier : le Gouvernement et le Parlement bruxellois, les communes et les associations et les comités de quartier afin d'éviter de jouer un effet « nimby » intra-régional.

Concernant vos propositions, le CDH s'y rallie unanimement et les défendra à tous les niveaux de pouvoir (communal, régional et fédéral). Elles sont toutes déjà inscrites dans notre programme qui sera prochainement validé par nos membres.

Toutefois, concernant la proposition concernant une étude sur les particules fines, celle-ci a déjà été réalisée par Bruxelles-Environnement à la demande de Mme Fremault. Cette étude a été réalisée avec tout le sérieux qu'il se doit. Il ressort de cette étude que le survol de la Région n'influence pas ou très peu le taux de particules fines de la Région Bruxelloise-Capitale. Même si les enjeux sont de taille pour les Bruxellois, le CDH ne luttera contre le survol qu'avec des arguments justes scientifiquement et légalement. Cette étude est accessible à l'adresse suivante : <https://environnement.brussels/thematiques/air-climat/qualite-de-lair/etudes-belges-devaluation-de-la-qualite-de-lair-proximite-des>

Le cdH

Rue des Deux Eglises, 41 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238.01.11 - Fax : 02/238.01.29 - www.lecdh.be - courrier : info@lecdh.be

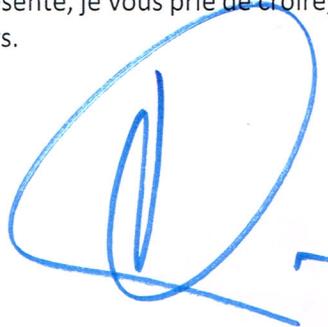
Le cdH estime qu'il y a lieu de saisir l'opportunité offerte par l'étude d'impact ordonnée à la demande de la ministre Frémault, pour négocier une solution qui permette de trouver un meilleur équilibre entre tous les intérêts en présence. Dans cette perspective, le cdH entend que soient prises d'abord en considération les mesures qui profitent à l'ensemble des populations survolées :

- **réduction progressive mais rapide des QC (quota de bruit) des avions** opérant à Bruxelles de façon à aligner ceux-ci sur les standards les plus exigeants pratiqués en Europe,
- adoption de **procédures de vol imposant aux avions de monter et descendre plus vite**, et de démarrer **en bout de piste** afin d'éviter au maximum le survol à faible altitude de zones densément peuplées,
- réalisation de **travaux d'infrastructures** comme l'allongement de la piste 25 L de 800 mètres au moins et la création d'un taxiway dans le même objectif,
- **alignement de la nuit sur la nuit européenne** (22 h à 7h au lieu de 23 h à 6 h).

Les nuisances qui subsisteront devront être:

- réparties de façon à **réduire au maximum le nombre de personnes impactées** (calcul en Lden afin que chaque personne soit égale face au bruit) en survolant les zones les moins densément peuplée dans le **strict respect de l'approche équilibrée** imposée par l'OACI,
- atténuées grâce à l'**activation du Fonds pour l'Atténuation des Nuisances** dans le Voisinage de l'Aéroport Bruxelles-National,
- gérées en toute **transparence** et en **concertation étroite avec les personnes survolées** à l'image de ce qui se fait à Amsterdam (Schipol)
- **contrôlées**, ainsi que l'ensemble des procédures de vol, dans un souci de totale transparence, par un **organisme impartial et indépendant, et disposant des moyens** techniques et humains nécessaires à l'exercice de ses missions.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, chère Madame BUFFARD, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Maxime PRÉVOT

Le cdH

Rue des Deux Eglises, 41 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238.01.11 - Fax : 02/238.01.29 - www.lecdh.be - courrier : info@lecdh.be